

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise· **Identificateur de produit**· **Nom du produit:** Solution résineuse X 50· **Code du produit:** 1234567890· **Emploi de la substance / de la préparation** Matière première pour résines synthétiques· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur:**Chemix GmbH
Chemixstraße 17
A-5020 Salzburg

Tel.: 0043/662/21 22 23

· **Service chargé des renseignements:** Département sécurité du produit· **Numéro d'appel d'urgence:**

CHEMTREC 24-Hour Emergency Telephone Number: (800)424-9300

CHEMTREC 24-Hour Emergency Telephone Number (Outside of the U.S. and Canada): (703)527-3887

2 Identification des dangers· **Classification de la substance ou du mélange**

Liquides inflammables - catégorie 3

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation cutanée - catégorie 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire - catégorie 2A

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

H361-H362

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Respiration/ Inhalation. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2

H373

Risque présumé d'effets graves pour le système digestif à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Contact avec la peau.

Danger par aspiration - catégorie 1

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Éléments d'étiquetage**· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).· **Pictogrammes de danger**

GHS02

GHS07

GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

toluène

acétate d'éthyle

butanol

propane-2-ol

Fiche de données de sécurité selon ISO/DIS 11014

Date d'impression : 09/11/2015

Numéro de version 3.0

Révision: 09/11/2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 1)

· **Mentions de danger**

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour le système digestif à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Contact avec la peau.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

NE PAS faire vomir.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

· **Principaux dangers:**

· **WHMIS-symboles:**

B2 - Liquides inflammables

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon ISO/DIS 11014

Date d'impression : 09/11/2015

Numéro de version 3.0

Révision: 09/11/2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 2)

D2A - Matières très toxiques ayant d'autres effets toxiques



- **Système de classification:**
- **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 1
Inflammabilité = 3
Réactivité = 0

- **HMIS données (gamme 0-4)**



Santé = *1
Inflammabilité = 3
Réactivité = 0

- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) ⚠ Irritation cutanée - catégorie 2, H315; Irritation oculaire - catégorie 2, H319; Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317	25-90% w/w
108-88-3	toluène ⚠ Liquides inflammables - catégorie 2, H225; ⚠ Toxicité pour la reproduction - catégorie 2, H361; Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2, H373; Danger par aspiration - catégorie 1, H304; ⚠ Irritation cutanée - catégorie 2, H315; Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3, H336	20-<25% w/w
141-78-6	acétate d'éthyle ⚠ Liquides inflammables - catégorie 2, H225; ⚠ Irritation oculaire - catégorie 2, H319; Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3, H336	20-<25% w/w
78-92-2	butanol ⚠ Liquides inflammables - catégorie 3, H226; ⚠ Irritation oculaire - catégorie 2, H319; Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3, H335-H336	0,1-<10% w/w
67-63-0	propane-2-ol ⚠ Liquides inflammables - catégorie 2, H225; ⚠ Irritation oculaire - catégorie 2, H319; Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3, H336	0,1-<10% w/w

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CA/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon ISO/DIS 11014

Date d'impression : 09/11/2015

Numéro de version 3.0

Révision: 09/11/2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 3)

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Sable. Ne pas utiliser d'eau.
CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon ISO/DIS 11014

Date d'impression : 09/11/2015

Numéro de version 3.0

Révision: 09/11/2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 4)

- Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 3
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

108-88-3 toluène

EL (Canada)	Valeur à long terme: 20 ppm
	R

EV (Canada)	Valeur à long terme: 20 ppm
-------------	-----------------------------

141-78-6 acétate d'éthyle

EL (Canada)	Valeur à long terme: 150 ppm
-------------	------------------------------

EV (Canada)	Valeur à long terme: 1,440 mg/m ³ , 400 ppm
-------------	--

78-92-2 butanol

EL (Canada)	Valeur à long terme: 100 ppm
-------------	------------------------------

EV (Canada)	Valeur momentanée: 150 ppm
	Valeur à long terme: 100 ppm

67-63-0 propane-2-ol

EL (Canada)	Valeur momentanée: 400 ppm
	Valeur à long terme: 200 ppm

EV (Canada)	Valeur momentanée: 400 ppm
	Valeur à long terme: 200 ppm

- **DNEL**

108-88-3 toluène

Oral	DNEL	10 mg/kg/day (consumer) (Long Time Systemic)
------	------	--

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon ISO/DIS 11014

Date d'impression : 09/11/2015

Numéro de version 3.0

Révision: 09/11/2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 5)

· Protection des mains:


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	77 °C

· Point d'éclair 26 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'inflammation: 390 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	11,5 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 97 hPa

· Densité: Non déterminée.

· Densité relative Non déterminé.

· Densité de vapeur. Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon ISO/DIS 11014

Date d'impression : 09/11/2015

Numéro de version 3.0

Révision: 09/11/2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 6)

· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	50,0 %
VOC (CE)	50,00 %
· Teneur en substances solides:	50,0 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	25000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	558 mg/l (rat)

108-88-3 toluène

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5320 mg/l (souris)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD50	5620 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	1600 mg/l (rat)

78-92-2 butanol

Oral	LD50	6480 mg/kg (rat)
------	------	------------------

67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5045 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon ISO/DIS 11014

Date d'impression : 09/11/2015

Numéro de version 3.0

Révision: 09/11/2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 7)

- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Toxicité pour la reproduction - catégorie 2


12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · Numéro ONU · DOT, TMD, IMDG, IATA | <p style="text-align: center;">UN1866</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT · TMD · IMDG, IATA | <p style="text-align: center;">RÉSINE EN SOLUTION
RÉSINE EN SOLUTION, Dispositions spéciales 640E,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
RESIN SOLUTION</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe(s) de danger pour le transport · DOT | <div style="text-align: center;">  </div> |
| <ul style="list-style-type: none"> · Class | <p style="text-align: center;">3 Liquides inflammables.</p> |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon ISO/DIS 11014

Date d'impression : 09/11/2015

Numéro de version 3.0

Révision: 09/11/2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 8)

- **Label** 3
- **TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):**



- **Classe** 3 Liquides inflammables.
- **Étiquette** 3

- **IMDG, IATA**



- **Class** 3 Liquides inflammables.
- **Label** 3

- **Groupe d'emballage**
- **DOT, TMD, IMDG, IATA** III

- **Dangers pour l'environnement:** Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

- **Marquage spécial (TMD):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

- **Indice Kemler:** 30
- **No EMS:** F-E,S-E

- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport:**

- **DOT**
- **Quantity limitations** On passenger aircraft/rail: 60 L
On cargo aircraft only: 220 L

- **TMD**
- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

- **Catégorie de transport** 3
- **Code de restriction en tunnels** D/E

- **IMDG**
- **Limited quantities (LQ)** 5L
- **Excepted quantities (EQ)** Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

- **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, DISPOSITIONS SPÉCIALES 640E, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

CA/FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon ISO/DIS 11014

Date d'impression : 09/11/2015

Numéro de version 3.0

Révision: 09/11/2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 9)

15 Informations relatives à la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Liste canadienne des substances**

· **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

Tous les composants sont compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

108-88-3	toluène
141-78-6	acétate d'éthyle
78-92-2	butanol
67-63-0	propane-2-ol

· **Informations de danger relatives aux produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Pictogrammes de danger**



GHS02

GHS07

GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

toluène

acétate d'éthyle

butanol

propane-2-ol

· **Mentions de danger**

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour le système digestif à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Contact avec la peau.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon ISO/DIS 11014

Date d'impression : 09/11/2015

Numéro de version 3.0

Révision: 09/11/2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 10)

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

NE PAS faire vomir.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO**

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système digestif à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Contact avec la peau.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon ISO/DIS 11014

Date d'impression : 09/11/2015

Numéro de version 3.0

Révision: 09/11/2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 11)

· **Service établissant la fiche technique:** Service protection de l'environnement

· **Contact:** M. Dr. Mayer

· **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System (Canada)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Liquides inflammables - catégorie 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Liquides inflammables - catégorie 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Irritation cutanée - catégorie 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Irritation oculaire - catégorie 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Irritation oculaire - catégorie 2A: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2A

Sensibilisant cutané - catégorie 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Toxicité pour la reproduction - catégorie 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Danger par aspiration - catégorie 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

CA/FR